

LES BRÈVES DE TILLÉ



N°19

JUILLET 2024

Edito du Maire

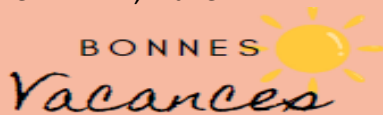
Chères habitantes, chers habitants,

L'actualité récente, qui a bousculé nos habitudes, l'accroissement du nombre de vols à l'aéroport qui nous amène encore bon nombre de nuisances, la météo peu favorable, nous laisse peu de répit pour la sérénité et l'inquiétude gagne.

Nous continuons toutefois à œuvrer pour la commune, et vous trouverez dans ces brèves nos dernières actualités ou celles à venir !

En cette période estivale qui s'ouvre, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de très bonnes vacances remplies de soleil, de joies et de repos. Bel été à tous !

Catherine MARTIN, Maire



Mise en place de Payfip régie

Pour répondre aux demandes de nombreuses familles, nous vous rappelons que le **paiement** pour la cantine, la pause méridienne, le périscolaire et le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) s'effectue désormais **en ligne, depuis votre espace famille inoé, dès la réservation.**

Aussi, plus de soucis de facturation ou d'impayé.

Enfin, nous vous informons que les inscriptions pour la rentrée scolaire (du lundi 2 septembre au vendredi 18 octobre 2024) sont ouvertes depuis le 8 juillet. Alors n'attendez plus pour réserver !



Modification des horaires pour la rentrée scolaire 2024-2025



Une modification des horaires de l'école sera mise en place à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Cette modification concerne toutes les classes, de la maternelle à la primaire.

Les horaires de bus et la fermeture de la rue du Moulin, seront modifiés en conséquence.

Recherche de volontaires

Afin de sécuriser les entrées et sorties d'école, nous avons mis en place un système de chaînes, rue du Moulin, effectué par les agents communaux.

En cas d'absence de personnel, nous recherchons des volontaires qui pourraient les remplacer épisodiquement. Faites-vous connaître en mairie et merci d'avance pour votre aide !

Transports scolaires et bus urbains



Pour que les transports urbains et scolaires prennent en charge vos enfants ayant moins de 19 ans dès le 1^{er} septembre 2024, il est nécessaire de s'inscrire ou de renouveler leur abonnement

dès maintenant sur le site :

www.corolis.fr

Il est recommandé d'effectuer votre démarche **avant le 11 août 2024** pour être en règle dès le 1^{er} septembre 2024.

Besoin d'aide pour effectuer vos démarches ?

Jusqu'au 25 septembre, un agent est présent à l'agence commerciale, place Clemenceau à Beauvais, tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, pour vous accompagner dans vos démarches (**uniquement sur rendez-vous** au 03 44 45 10 11 (touche 1) ou sur corolis.fr)

Pour des vacances en toute tranquillité



Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet (service-public.fr) ou vous rendre au commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

Depuis un certain temps, des personnes se déplacent chez les particuliers ou les appellent afin de vendre divers objets.

La Mairie vous informe qu'elle n'est pas à l'initiative de ce genre de démarche et vous demande d'être très vigilants, afin d'éviter de signer ou payer une prestation qui ne sera pas réalisée.

N'hésitez pas à nous le signaler en Mairie afin de faire une communication à la population.



Rappel des règles de bon voisinage

Chardons et mauvaises herbes

Nous vous rappelons que lors de l'enfouissement des réseaux, des platebandes de fleurs ont été installées devant certaines propriétés, à la demande des habitants, qui s'étaient engagés à les entretenir en contrepartie. Nous constatons que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Par ailleurs, nous rappelons qu'il appartient à chaque propriétaire d'entretenir le trottoir devant chez lui. Merci pour votre engagement à faire de notre village un endroit agréable à vivre.

Elagage des haies

L'élagage des haies en bordures des voies publiques doit être réalisé par les propriétaires au moins une fois par an et plus si nécessaire, afin de ne pas gêner la circulation des piétons sur les trottoirs.

Attention : il faut éviter d'élaguer vos haies et arbres entre le 16 mars et le 15 août pour préserver la biodiversité.

Plantations d'arbres en limite séparative de propriété

L'article 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être :

- Plantés à 2 mètres de la limite séparative de deux terrains, s'ils dépassent deux mètres de hauteur,
- Plantés à 50 centimètres de la limite séparative s'ils ne dépassent pas deux mètres.

Horaires de tonte et utilisation de machines bruyantes

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 19h
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Interdit les dimanches et jours fériés

Brûlage des déchets verts

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts est **interdit**.

Il est possible d'utiliser ces déchets en paillage ou en compost individuel, ou de les apporter en déchetterie. Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende.

Ordinateur en libre-service à la poste



LA POSTE



Face à la dématérialisation d'un très grand nombre de démarches administratives (ex : demande de carte d'identité, déclaration d'impôts, etc.), la poste met gratuitement à votre disposition un ordinateur à l'agence postale communale.

Grâce à cet ordinateur, vous pourrez effectuer toutes vos démarches auprès des services publics : CAF, CPAM, MSA, pôle emploi, impôts, mission locale, etc. et obtenir de l'aide en cas de besoin. Une imprimante est également à votre disposition.

Services accessibles aux horaires d'ouverture de l'agence postale communale :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 16h à 17h45
- Les samedis de 10h à 11h45



Subvention pour l'acquisition de vélos et équipements cyclistes

Pour favoriser la pratique du vélo sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis reconduit son dispositif d'aides à l'acquisition de vélos et/ou d'équipements de sécurité.

Sous réserve d'achat(s) réalisé(s) auprès d'un équipementier/vélociste du territoire, vous pouvez bénéficier des aides suivantes :



Aide à l'acquisition d'équipement de sécurité vélo : casque, antivol pour vélo, avertisseur sonore, dispositif d'éclairage, rétroviseur, gants, porte-bébé, dans la limite de 50 € TTC.



Aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion à hauteur de 30% du prix d'achat et dans la limite de 100 € TTC pour les vélos classiques et 200 € TTC pour les vélos à assistance électrique.

Aides cumulables sous réserves de ne pas en avoir déjà bénéficié au titre de l'année 2023.

Plus de renseignement au 03 44 15 67 08 ou par mail à l'adresse mobilites@beauvaisis.fr.

Brocante de Tillé en Fêtes

La brocante aura lieu le **dimanche 8 septembre 2024**.

Les inscriptions auront lieu au préfabriqué :

- Pour les habitants de Tillé :
 - Le mercredi 21 août de 14h à 17h30
 - Le samedi 24 août de 9h à 12h
- Pour les extérieurs :
 - Le mercredi 28 août de 14h à 17h30
 - Le samedi 31 août de 9h à 12h



Du 6 juillet au 1^{er} septembre, embarquez à bord de votre nouvelle navette Canada Express !

Du lundi au dimanche, jours fériés inclus, depuis toutes les communes de l'agglomération du Beauvaisis, vous pourrez désormais être déposés aux portes du plan d'eau du Canada pour **1€ par jour**.

DU LUNDI AU DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

Arrivée au Plan d'Eau du Canada	10:00	13:30
Départ du Plan d'Eau du Canada	16:00	18:00

Réservez, auprès de Oise Mobilité :

- Par téléphone au 0970 150 150
- Par mail à : reservation-tad@oise-mobilite.fr
- En ligne sur la rubrique TAD

Contrôle assainissement collectif



En cas de vente de votre maison, vous devez réaliser un **diagnostic obligatoire** pour contrôler votre assainissement collectif auprès du service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (03 44 10 52 57).

Depuis 2023, ce diagnostic est payant.

Tarifs 2024 :

- Demande initiale : 168,30 € TTC
- Demande de duplicata : 16,83 € TTC

A noter : Dorénavant les rendez-vous ne sont plus donnés à heures fixes mais sur demi-journées.

Inaugurations



Le 22 juin 2024, nous avons inauguré, en présence de nombreux officiels, la voie communale n°7 (Hameau de Morlaine), la rue de la Liovette (Hameau de Rieux), l'agence postale communale et la sente piétonne entre la rue de l'Eglise et la rue des Magnolias.

Nous remercions le département, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la Poste qui ont subventionné ces projets.

JUIN EN IMAGES

Soirée jeunes



Le 14 juin 2024, 29 jeunes de 12 à 17 ans ont participé à la dernière soirée jeunes, avant l'été, organisée par la commune en partenariat avec l'association Mageek World.



Au programme : tournoi en équipe autour de jeux vidéos et jeux de société. Félicitations à l'équipe verte qui a remporté le plus de points !



Suivi d'un repas partagé et d'une dégustation de crêpes offerte par les organisateurs. Bonne ambiance garantie !

Prochaine soirée après la rentrée scolaire 😊

Remise des prix aux CM2

Le jeudi 27 juin 2024, les communes du SIRS de Tillé, Guignecourt, Maisoncelle-Saint-Pierre et Fontaine-Saint-Lucien ont offert, en présence de la directrice de l'école, Madame THUEUX, un livre aux 21 élèves de CM2 pour les féliciter de leur scolarité à Tillé. Les enfants ont pu eux-mêmes choisir leur ouvrage parmi une sélection de livres proposés.



La remise des livres s'est faite sous un soleil radieux et dans la bonne humeur. Elus et élèves ont tenu à prendre la parole avant de partager tous ensemble un pique-nique convivial au cœur du centre de loisirs, offert par le SIRS.

Nous leur souhaitons une bonne continuation pour la suite de leurs études.



Fermeture

La mairie sera fermée du 12 au 16 août inclus. En cas d'urgence, n'hésitez pas à faire un mail ou laisser un message sur le répondeur.

L'agence postale communale sera exceptionnellement fermée du 2 au 21 septembre 2024.

Vous remerciant pour votre compréhension

Agenda

Judi 18 juillet 2024 : Passage de la flamme olympique à Beauvais

Lundi 5 août 2024 à 9 heures : Conseil municipal

Rappel : Pas de marché au mois d'août

Bonnes vacances à tous !

